

phraséologie—je remarquais cela, et l'élève devrait également le remarquer—lorsqu'il y a une question, elle est brève et courte; lorsqu'il y a une insinuation, elle est longue.

Plein de détours et de méandres, monsieur l'Orateur; ça navige dans le sombre des couloirs de l'insinuation. C'est fort! L'élève devrait noter cela.

Je crois que pour tous, même les libéraux, le style oratoire du très honorable chef de l'opposition peut servir de leçon. Je regrette qu'on n'ait point invité nos élèves de rhétorique à venir entendre un grand orateur.

Monsieur l'Orateur, j'entendais l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) demander: Mais qui est mentionné? Il y a M<sup>me</sup> Munsinger. Mais qui? Des hommes? Des femmes? Des ministres? Des anciens ministres? Des députés? Des anciens députés? Qui?

Il y en a un, monsieur l'Orateur, et cela est bien clair dans mon esprit, c'est l'ancien premier ministre qui aurait mal agi dans un cas concernant la sécurité de l'État. C'est cela le fond du problème. Et, quoiqu'on cherche à le camoufler et à l'étouffer, cela restera toujours pour celui qui a blâmé le gouvernement d'avoir mal agi dans d'autres cas de sécurité. La question restera là. Il y a un accusé, l'ancien premier ministre, qui se serait mal conduit dans un cas concernant la sécurité de l'État. Rien d'autre est devant le Parlement à l'heure actuelle.

Et on prendra tous les moyens détournés. On cherchera à détourner l'attention, comme le faisait l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) cet après-midi, en signalant un incident dont personne n'était au courant, soit une entrevue qu'il aurait eue avec le président du Conseil privé (M. Favreau).

On ne réussira pas à détourner mon attention, monsieur l'Orateur, car une accusation grave a été portée: C'est qu'il y a déjà eu un cas où la sécurité de l'État n'a pas été traitée comme elle aurait dû l'être, et l'accusé, en cette occurrence, c'est l'ancien premier ministre.

On dit: c'est hypothétique. Eh bien, si c'est hypothétique, je connais un fauteuil, celui de l'honorable ministre de la Justice actuel (M. Cardin), qui va être retiré d'en dessous de l'honorable ministre de la Justice. Mais, si c'est vrai, c'est celui du très honorable chef de l'opposition actuel qui va être jeté à la rivière. C'est aussi clair que cela, monsieur l'Orateur.

On voulait détourner l'attention. M<sup>me</sup> Munsinger a-t-elle fait de l'espionnage avant de venir au Canada? Ce n'est pas là la question. La question c'est: est-il vrai que le très honorable chef de l'opposition s'est mal conduit, dans un cas où la sécurité de l'État était en danger?

Monsieur l'Orateur, il y en a tellement qu'on risque de se mêler. Le très honorable chef de l'opposition déclarait, comme l'atteste la page 1878 du compte rendu officiel des débats du 28 février 1966...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'hésite à interrompre l'honorable député de Lapointe, mais je me permets de lui signaler qu'au cours des derniers discours que nous avons entendus, les honorables députés ont tenté de limiter leurs commentaires au mandat du décret du conseil qui a été proposé par le très honorable premier ministre, cet après-midi. J'invite donc l'honorable député, si cela est possible, à limiter ses commentaires à ce sujet particulier.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, une autre personne occupait votre fauteuil tout à l'heure lorsque l'honorable député de Yukon a parlé. Je pense qu'il n'est pas demeuré tellement longtemps sur le sujet auquel vous voulez me limiter. Mais, ce que je veux citer du compte rendu officiel est relié au sujet en question.

Le très honorable chef de l'opposition, comme en fait foi la page 1878, colonne de gauche du compte rendu officiel du 28 février 1966, disait, en parlant du cas Spencer:

Je m'empresse d'ajouter que j'accepte l'explication du gouvernement, selon laquelle on risquerait de porter atteinte à la sécurité du pays, mais...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député peut-il relier les commentaires qu'il fait dans le moment aux termes de l'ordre de références. Comme il le sait, nous avons eu certaines difficultés, pendant ces derniers jours, précisément parce qu'il était très difficile de relier les commentaires des députés à une question spécifique.

Fort heureusement, à mon sens, nous avons dans le moment quelque chose, ou un sujet, auquel peuvent se reporter les honorables députés, c'est-à-dire l'ordre de références de l'arrêté en conseil. J'inviterais donc l'honorable député à coopérer avec ses collègues de la Chambre, ainsi qu'avec le président de la Chambre, pour limiter les discussions, en ce moment, à ce sujet principal.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, très bien. D'ailleurs, la citation, que je voulais apporter, avait trait à une phrase de l'ancien chef,—du chef de l'opposition, qui sera ancien un peu plus tard,—où il était question d'une enquête judiciaire ou de termes de références. Mais je pourrai la citer un peu plus tard dans le cadre des termes de références qui nous préoccupent présentement.

Monsieur l'Orateur, j'en entendais qui disaient que les termes de références n'étaient pas assez larges. J'ai ici la copie certifiée,